

électricité : les SIL répercutent la hausse des coûts sur les tarifs au 1^{er} janvier 2009

Dans un contexte énergétique extrêmement tendu, les services industriels de Lausanne (SIL) doivent faire face à une nouvelle hausse des coûts d'approvisionnement et de transport de l'électricité. Celle-ci sera répercutée sur les tarifs au 1^{er} janvier 2009 et touchera toutes les catégories de clients. Sur l'ensemble, l'augmentation moyenne est de 15,77%. Pour se mettre en conformité avec le nouveau cadre législatif lié à la libéralisation partielle du marché, la structure et la gamme des tarifs connaîtront également des modifications dès l'année prochaine.

La consommation d'électricité, en Suisse et dans le monde, augmente régulièrement et dans une proportion plus grande que l'offre. Cette situation entraîne des tensions sur les marchés de l'énergie et un renchérissement constant des prix. Les fournisseurs d'électricité sont fortement touchés par cette situation.

Les SIL ne répercutent les hausses des prix d'approvisionnement que lorsque ceux-ci connaissent des augmentations continues et durables, comme c'est le cas actuellement pour l'électricité. Pour les ménages, artisans et petits commerces (tarifs 101 et 102, soit environ 95% des consommateurs), les tarifs sont restés relativement stables depuis plus de 10 ans. En 2005, une ristourne de 4% leur avait même été consentie en raison d'une baisse des coûts d'approvisionnement.

Pour le 1^{er} janvier 2009, les SIL sont contraints d'augmenter, en moyenne de 15,77%, l'ensemble de leurs tarifs. Ils tablent ensuite sur une stabilité des tarifs pour les prochaines années. Ils vont également intensifier leurs efforts pour encourager les consommateurs à économiser l'énergie.

Outre les prix de l'énergie, la hausse comprend le report de 9,9 millions de francs de coûts supplémentaires prélevés par Swissgrid, la société nationale gérant le réseau haute tension. Pour la plupart des ménages, qui utilisent le tarif de base (tarif simple 101), l'augmentation sera d'environ 13% et pour les consommateurs ayant un tarif différencié heures pleines/heures creuses (tarif double 102), la hausse sera, en moyenne, de 18%. A titre d'illustration, un appartement de 4 pièces consommant annuellement 2500 kWh et facturé au tarif 101 subira une augmentation d'environ 6 francs par mois.

La libéralisation partielle du marché au 1^{er} janvier 2009 pour les clients consommant plus de 100'000 kWh par an et par site de consommation (clients éligibles) provoque des changements de structure sur l'ensemble de la gamme des tarifs des SIL. Les clients qui ne sont pas concernés par la libéralisation du marché bénéficieront, pour leur part, d'une plus grande transparence de la composition du prix de l'électricité. Ce dernier apparaîtra désormais sur les factures décomposé en trois éléments : le prix de l'énergie, le prix de l'utilisation du réseau, les taxes et redevances.

Les services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 00**
- **Marc-Antoine Surer, chef du service commercial, tél. 021 315 81 10.**

Les tarifs et nouvelles conditions sont disponibles, dès le 31 août 2008, sur www.lausanne.ch/electricite

Lausanne, le 29 août 2008



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch